

Fiabilité des sources de renseignements en généalogie Jacques Blaquière (4602)

La cote de fiabilité numérique que les généalogistes ajoutent à leurs sources de renseignements est une coutume qui place les généalogistes en conflit d'intérêt. Qui suis-je, en tant qu'auteur d'un fichier généalogique, pour juger de la fiabilité de mes sources de renseignements ? Ne serait-ce pas plutôt à ceux et à celles qui consultent mes renseignements généalogiques de décider eux-mêmes si ma source est peu fiable, bonne ou excellente ? Aujourd'hui, avec les plus récents logiciels de généalogie, on a la possibilité de nommer nos sources de renseignements, d'ajouter les références et de joindre le nom du dépositaire pour étayer la force probante de chaque événement généalogique. Quoi de mieux pour permettre à un lecteur ou à une lectrice de vérifier la validité des sources de renseignements, de confirmer les droits d'auteur et par la même occasion permettre de juger de l'authenticité et de la fiabilité des renseignements publiés ?

Ce que d'aucuns considéraient jusqu'à ce jour comme le «niveau de fiabilité» d'une source, par exemple la fiabilité, faible, bonne, excellente exprimée dans le logiciel Brothers Keeper, devrait plutôt correspondre à trois types de source, probable, copie déposée et manuscrit original déposé.

Une source de Type 1 – Probable - consiste à désigner un renseignement généalogique probablement vrai mais qui ne sera jamais vérifiable dans le temps. Par exemple, un renseignement reçu verbalement d'une personne. Renseignements les plus nombreux au début d'une généalogie. La personne raconte probablement la vérité des faits au meilleur de sa mémoire et de sa connaissance mais elle ne sera plus là dans cent ans pour corroborer ses renseignements et la mémoire n'est pas non plus toujours infaillible.

Type 1 – Probable.

Source : Selon Joseph UNTEL

Référence : Entrevue à Montréal le 8 juillet 1956

Preuves non archivées, aucun dépositaire.

Une source de Type 2 - Copie déposée. Une copie déposée est toujours sujette aux erreurs de transcription mais sa grande qualité est d'être déposée, donc toujours vérifiable et consultable chez son dépositaire, comme une bibliothèque, une société généalogique, les archives nationales, etc. qui doivent être indiqués avec la source. À ce titre un certificat de baptême et un extrait de baptême sont une source de type 2.

Type 2 – Copie déposée

Source : Répertoire des mariages de S.Paul-l'Ermitte

Référence : Tome 2, page 147

Auteur : UNTEL, Joseph

Dépositaire : Société généalogique de Lanaudière ou Grande Bibliothèque de Montréal

Une source de Type 3 – Manuscrit original déposé. Chez le dépositaire, un lecteur ou une lectrice pourra toujours vérifier le libellé d'un acte original à l'appui d'un renseignement généalogique. Quant à la source de type 2, la transcription fut-elle exacte ou erronée, la décision appartiendra au lecteur ou à la lectrice du manuscrit original. On ne pourra jamais trouver une meilleure preuve qu'un document rédigé au moment où les événements généalogiques avaient lieu. La source de type 3 est aussi sujette à l'erreur humaine dans la rédaction du manuscrit original. Les pasteurs et les prêtres n'étaient pas infaillibles.

Type 3 – Manuscrit original déposé

Source : Registre - Montréal paroisse St-Pierre-Claver

Référence : 1946-12150741 (Année-image numérisée du registre original)

Éditeur : Diffusion généalogique Pépin

Dépositaire : Institut généalogique Drouin

L'expression «Fiabilité de la source» dans les logiciels de généalogie relève du passé alors que la plupart des généalogistes se contentaient d'exprimer une vague évaluation personnelle de leurs sources de renseignements, la plupart non consultables et non vérifiables chez un dépositaire sauf si on entreprenait des recherches supplémentaires lesquelles consisteraient ni plus, ni moins à recommencer au complet tous les travaux de recherches généalogiques. En utilisant l'expression «Type de source» en indiquant le nom de la source, la référence de la source et le dépositaire de la source, un généalogiste n'a plus à se mettre en conflit d'intérêts avec ses propres évaluations.